



Retenue sans concentement sur caution

Par **EDU_old**, le **02/09/2007 à 22:00**

nous avons quitté un logement locatif avec un état des lieux signifiant : RAS. 2 mois après l'agence immobilière nous retire 75 € pour des travaux de débouchage de WC s'étant produit 15 jours après notre départ. Nous n'avons pas été averti et l'entreprise est intervenue sans notre consentement. Nous avons fait un recommandé sans réponse. que peut on faire pour obtenir réparation?

Par **ly31**, le **02/09/2007 à 22:07**

Bonsoir, Je ne sais pas si vous pourrez obtenir réparation, mais je vous conseille de vous mettre en rapport avec votre Mairie, de manière à rencontrer un médiateur. Je vous communique aussi, les coordonnées des Associations de Défense des locataires :
CNL (Conf. nationale du logement) <http://www.lacnl.com/> 62, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris 01 47 00 96 20
SLC (Syndicat logement consommation) 4, place de la Porte de Bagnole 75020 paris 01 43 61 98 19
CLCV <http://www.clcv.org> 17, rue Monsieur- 75007 PARIS 01 56 54 32 10
CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL) <http://mapage.noos.fr/cidel/> 9, rue Sévero 75014 PARIS 01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70
UFC QUE CHOISIR <http://www.quechoisir.org> 11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11 01 43 48 55 48
ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL) 11, rue Bellefond 75009 PARIS 01.48.78.54.11
Je vous souhaite bon courage ly31